

**Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de Responsable de l'unité emploi et apprentissage à la Direction Emploi Développement des Compétences**

Réf. : 4.2.5

## **Décision**

**La Présidente,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la Direction Emploi Développement des Compétences , un emploi de Responsable de l'unité emploi et apprentissage , va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

Sous l'autorité de la responsable de la mission Promotion des métiers, assurer le pilotage de l'activité de l'unité « emploi et dispositifs » comportant la gestion de l'emploi des personnels non permanents : l'apprentissage, les emplois temporaires. Assurer également, en lien avec la responsable d'unité, la promotion des métiers des 3 collectivités .

Animer, coordonner, manager l'activité d'une équipe de 4 gestionnaires RH ;

Sur l'activité emploi :

- accompagner les directions dans leurs besoins de remplacement d'agents temporaires / saisonniers
- créer les offres d'emploi, sourcer, publier sur les sites emploi et réseaux sociaux en lien avec l'équipe de 3 gestionnaires
- suivre les tableaux d'activité, réaliser les bilans sociaux, s'assurer du budget pour lancer une offre

-participer au déploiement du nouveau SIRH

Sur l'activité apprentissage , vos missions sont :

- piloter le dispositif : du recensement des besoins au recrutement
- manager une gestionnaire
- être référent auprès des CFA, DREETS Pays de la Loire, CNFPT, FIPH, DDETS de Loire Atlantique, maîtres d'apprentissage
- participer aux rencontres partenariales (job dating, portes ouvertes, rencontres internes)
- être garant de la veille juridique liée à l'apprentissage dans le secteur public
- assurer le suivi du budget formation et préparer les notes aux élus sur l'évolution du dispositif

L'ensemble de l'activité participe au développement de la promotion des métiers, et de la marque employeur de nos 3 collectivités.

Développement des partenariats avec la mission locale, le centre de gestion, réseau de collectivités pour participer à l'attractivité de nos métiers.

### Décide,

Article 1 : L'emploi de Responsable de l'unité emploi et apprentissage à la Direction Emploi Développement des Compétences est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire de rédacteur, à savoir au minimum 356 et au maximum 587, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement,

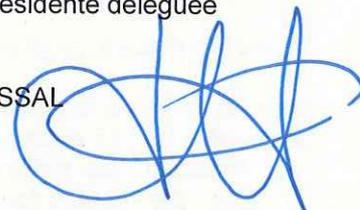
Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **11 JUL. 2023**

Pour la Présidente

La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL



**mis en ligne le :**

**13 JUL. 2023**

Accusé de réception en préfecture  
044-244400404-20230711-2023\_721DEC-AU  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023